



«Gilets jaunes» aux péages: Vinci renonce à envoyer la facture aux automobilistes

Par Pierre Zéau et Claudia Cohen Mis à jour le
18/12/2018 à 20h03 | Publié le 17/12/2018 à 12h52

Sévèrement critiqué par le gouvernement, le groupe a finalement renoncé ce mardi à réclamer aux automobilistes le montant des péages empruntés pendant la mobilisation. Vinci estime le coût des dégâts causés par les « gilets jaunes » à « plusieurs dizaines de millions d'euros ».

Vinci Autoroutes n'enverra finalement pas la facture aux automobilistes qui, à l'occasion de la mobilisation des « gilets jaunes », n'ont pas payé leur passage à certains péages. Le groupe avait annoncé lundi que les conducteurs qui avaient emprunté des péages ciblés par la mobilisation ces dernières semaines, et qui n'avaient donc pas pu payer, seraient obligés de s'acquitter de leur dû. Mais ce mardi, le groupe a renoncé. « Cette procédure sans doute insuffisamment expliquée, donc mal comprise, a suscité depuis hier un grand nombre de réactions négatives », a reconnu Vinci dans un communiqué, précisant par conséquent « renoncer à son application ».

La demande de régularisation devait prendre la forme d'un courrier postal envoyé aux automobilistes dont les plaques d'immatriculation ont été détectées à l'entrée et à la sortie des autoroutes gérées par le groupe. « L'acquiescement du péage est une obligation » et « s'y soustraire est une infraction », rappelait hier un porte-parole de Vinci Autoroutes. Ce dernier faisait référence à l'article R421-9 du Code de la route qui prévoit que « le fait, pour tout conducteur, de refuser d'acquiescer le montant du péage ou de se soustraire d'une manière quelconque à ce paiement est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe ». Mais cette demande de régularisation a été sévèrement critiquée par le gouvernement. Interrogé ce mardi sur France Info, Benjamin Griveaux a déploré cette méthode. « Je trouve cela très incongru. Ce n'est pas une bonne manière de procéder dans la période », a-t-il expliqué.

À la suite de ces annonces, de nombreux Français se sont étonnés que Vinci Autoroutes, et plus largement les concessionnaires autoroutiers français, aient accès aux fichiers SIV des cartes grises du Ministère de l'Intérieur. Contacté par *Le Figaro*, Maître Rémy Josseaume, avocat spécialisé en droit routier, explique que « la loi Grenelle 2 votée en 2010 avait conféré aux sociétés d'autoroutes la possibilité d'avoir accès au fichier de cartes grises des automobilistes ». D'autre part, depuis 2013, les sociétés d'autoroutes peuvent traquer les fraudeurs « en adressant directement aux automobilistes un avis de paiement ».

Le cas présent revêt cependant une subtilité : « Vinci a le droit d'exploiter le fichier dès lors que les usagers se sont soustraits à leurs obligations », indique un porte-parole du ministère de l'Intérieur. Or le ministère des Transports explique que dans ce cas particulier, il était difficile «de considérer que le non-paiement du péage ait été du fait volontaire de l'automobiliste », ce dernier n'ayant en effet pas eu le choix. « Juridiquement Vinci ne pouvait pas se permettre d'envoyer les courriers aux automobilistes », précise-t-on au ministère des Transports.

Pas d'amende forfaitaire

Toutefois, Vinci avait dans un premier temps envisagé d'exempter les usagers ayant échappé aux péages de l'amende forfaitaire d'un montant de 20 euros prévue par le Code de la route. «Compte tenu des circonstances exceptionnelles qui affectent le réseau routier et autoroutier depuis quatre semaines, nous avons décidé d'adapter cette procédure pour tenir compte des circonstances et ne pas pénaliser les usagers», précisait le groupe, ajoutant que «l'immense majorité des automobilistes qui sont passés par les péages» depuis le 17 novembre se sont acquittés des montants prévus, soit grâce aux badges de télépéage qui sont automatiques, soit par les nombreux péages qui étaient en état de service. « Des milliers d'automobilistes ont appelé spontanément le service clients pour régulariser leur situation », a également déclaré Vinci Autoroutes.

« Des dizaines de millions d'euros de dégâts » pour Vinci

Vinci espérait d'autant plus récupérer le montant non perçu qu'un mois après le début du mouvement des « gilets jaunes », le pénible comptage des pertes se poursuit. « Six bâtiments d'exploitation entièrement détruits, 33 véhicules d'intervention totalement détruits, 15 échangeurs et plateformes de péage incendiés, cinq locaux d'exploitation à proximité des échangeurs totalement vandalisés » ... En tout, ce sont près de 250 sites qui ont été impactés, dégradés ou totalement détruits. Dernier sinistre en date : la barrière de péage de Bandol a été incendiée dans la nuit de lundi à mardi, provoquant la fermeture de l'A50 sur le secteur. 17 personnes ont été interpellées. L'exploitant, qui a fait part de « son indignation devant les violences et actes de vandalisme », estime l'ensemble des dégâts à « plusieurs dizaines de millions d'euros ». Difficile d'être plus précis, assure-t-on dans l'entreprise, alors que des opérations de blocage sont toujours en cours. « Que les réparations soient prises en charge par les assurances, par l'État ou par Vinci Autoroutes, c'est dans tous les cas la collectivité qui est pénalisée par ces atteintes répétées portées aux biens publics, qui ne profitent à personne », regrette le groupe dans un communiqué. « Sans doute que c'est l'État qui va devoir payer une grande partie de la facture, et donc cela va être une dépense supplémentaire simplement pour réparer les dégâts ou les pertes financières. Ou sinon, cela sera répercuté d'une façon ou d'une autre sur les tarifs d'autoroutes, ce qui est bien dommage », a de son côté rétorqué le ministre de l'Écologie François de Rugy, interrogé lundi soir sur Europe 1.

Vinci appelle à «la plus grande prudence à l'approche des péages et des accès aux autoroutes, où de nombreux piétons sont présents ». Sur Twitter ou Internet sont répertoriés tous les blocages et les campements encore en cours ainsi que tous les échangeurs fermés. « Toutes nos équipes sont mobilisées », assure-t-on, l'objectif premier étant de maintenir la sécurité sur le réseau autoroutier.

(Avec AFP)



«Gilets jaunes»: Pourquoi Vinci a renoncé à faire payer aux automobilistes la facture des péages gratuits?

TRANSPORTS La société autoroutière Vinci, qui avait déclenché un tollé en annonçant vouloir réclamer aux automobilistes la facture des opérations « péages gratuits » menées par les « gilets jaunes », a finalement renoncé ce mardi...

Vincent Vantighem

Publié le 18/12/18 à 16h31 – Mis à jour le 18/12/18 à 17h37

Des «gilets jaunes» bloquent un péage près de Toulouse (Haute-Garonne), le 17 novembre 2018. — FRED SCHEIBER/SIPA

- Ces dernières semaines, les « gilets jaunes » ont organisé de nombreuses opérations « péages gratuits ».
- Plusieurs barrières de péages ont également été incendiées ou dégradées.
- Vinci Autoroutes estime à plusieurs dizaines de millions d’euros le coût des dégradations.
- La société a laissé entendre qu’elle allait réclamer la facture aux automobilistes ayant bénéficié des « péages gratuits ». Une procédure à laquelle elle a finalement renoncé face au tollé.

Un retropédalage en règle. Après avoir annoncé lundi qu’elle comptait identifier les automobilistes ayant profité, ces dernières semaines, des opérations « péages gratuits » menées par les «gilets jaunes» afin de leur demander de s’acquitter, a posteriori, des droits de passage, [Vinci Autoroutes](#) a finalement fait machine-arrière ce mardi après-midi. *20 Minutes* revient sur la polémique que cette annonce a déclenchée.

Pourquoi Vinci voulait-elle réclamer, a posteriori, les droits de passage ?

Dimanche, [la société autoroutière a estimé à plusieurs dizaines de millions d’euros le coût des dégradations engendrées par le mouvement des « gilets jaunes »](#) sur ses infrastructures. « Certaines barrières de péage ont été brûlées, d’autres taguées, d’autres abîmées », indiquait ce mardi matin un porte-parole du groupe.

En conséquence, Vinci a décidé de demander aux automobilistes ayant profité des opérations « barrières levées » de finalement s’acquitter, a posteriori, de la facture de péage. « Pour nous, il s’agit aussi de rappeler que le prix du péage englobe le coût de fonctionnement du réseau et de l’entretien », expliquait le porte-parole du groupe.

Comment Vinci comptait-elle réclamer son dû aux automobilistes ?

En 2013, la loi a autorisé les sociétés d’autoroute à poser des caméras sur toutes ces barrières de péage. Celles-ci sont capables de lire les plaques d’immatriculation et, donc, de savoir où l’automobiliste est entré sur l’autoroute, où il est sorti et combien il aurait dû payer. « Depuis la loi de 2013, [notre personnel est assermenté](#) pour analyser ces données et réclamer la facture aux fraudeurs », indiquait encore le porte-parole du groupe.

VINCI Autoroutes exprime son indignation devant les violences et actes de vandalisme commis sur les sites autoroutiers depuis le début du mouvement des [#giletsjaunes](#).

A combien la facture aurait-elle pu s'élever ?

Habituellement, les automobilistes fraudeurs qui se font attraper par la patrouille doivent s'acquitter de deux factures : la première est celle du coût du péage auquel ils ont échappé, la seconde est celle de l'amende de 35 euros qui revient, au final, non pas à Vinci mais à l'État.

Les dégâts sont colossaux au péage de Narbonne. - Préfecture de l'Aude.

Vinci avait indiqué qu'au vu des circonstances, elle ne réclamerait que le montant du péage qui n'a pas été acquitté et ne demanderait pas le montant de l'amende de 35 euros qui, de toute façon, n'aurait jamais atterri dans ses caisses.

Comment Vinci comptait-elle chasser les automobilistes ?

Selon l'un des membres du service « Communication » du groupe autoroutier, « de très nombreux automobilistes » appelaient la société depuis quelques jours pour se renseigner sur la façon de procéder pour s'acquitter de leur facture. « Certains n'ont pas eu d'autre choix que de passer le péage sans payer et ils ne veulent pas avoir de problèmes », indiquait ce mardi matin le porte-parole.

Vinci proposait alors à tous ceux qui souhaitaient régulariser la situation de [composer le 3605](#), de [se connecter sur le site Internet](#) ou de sonner à l'interphone lors d'un prochain passage sur un péage Vinci. « Cela se fera sur la base du déclaratif, poursuivait le porte-parole. Nous n'aurons pas les moyens de vérifier chaque trajet de chaque automobiliste... » En revanche, le groupe promettait d'envoyer un courrier à tous les automobilistes qui ne se seront pas manifestés. Et n'excluait pas, alors, d'autres sanctions. Avant de rétro pédaler.

Pourquoi Vinci a-t-elle officiellement renoncé à cette procédure ?

Dans un communiqué, Vinci a finalement annoncé ce mardi après-midi qu'elle renonçait à récupérer l'argent dû par les automobilistes passés sans payer lors des opérations «[péage gratuit](#)», « Cette procédure sans doute insuffisamment expliquée, donc mal comprise, a suscité depuis hier un grand nombre de réactions négatives », a reconnu le groupe, « appelant au civisme de chacun dans ces circonstances exceptionnelles. »

La procédure était-elle pratiquement applicable ?

Ce n'était pas certain. Contacté par *20 Minutes*, avant le renoncement de Vinci, Rémy Josseaume, avocat spécialisé dans les délits routiers avait déjà pensé à une bonne combine. « Il suffit de renvoyer un courrier dans lequel l'automobiliste explique qu'il n'a pas pu bénéficier d'un service optimal, l'autoroute ayant été perturbée par les "gilets jaunes" et que Vinci aurait dû le prévenir afin qu'il ne s'engage pas sur la chaussée... »

Surtout, l'avocat prédisait que la société allait faire marche arrière devant le tollé déclenché par son annonce. « Les Français savent bien que les sociétés autoroutières dégagent des bénéfices. » [De l'ordre d'1,325 milliard d'euros pour Vinci autoroutes en 2017](#). D'autant que les tarifs des péages devraient augmenter, en moyenne, de 1 à 2 % en 2019.

Vinci a-t-elle cédé à la pression du gouvernement ?

Contacté par *20 Minutes*, le porte-parole de Vinci a officiellement écarté tout lien entre sa décision de ne pas appliquer la procédure de paiement rétroactif et la réunion prévue dans la soirée avec la ministre des Transports Elizabeth Borne.

Mais depuis l'annonce de son projet, les critiques du gouvernement ont plu sur le groupe autoroutier. Sur franceinfo, ce mardi matin, Benjamin Griveaux, le porte-parole du gouvernement, a estimé que la décision de Vinci était « très incongrue ». « Pour le dire avec politesse, ce n'est pas une bonne manière de procéder dans la période. J'invite les cadres dirigeants du groupe Vinci à aller sur les ronds-points. »

